

FICHE PRATIQUE

5 ELEMENTS ESSENTIELS POUR LA SAISIE DE VOS DEMANDES SUR LE PORTAIL NOS AIDES EN LIGNE Axe 1 – Plan d'équipements

Tout d'abord, afin de saisir vos demandes, il convient de vous munir de :

- La liste de vos demandes d'investissement (20 maximum pour chaque site de formation) avec pour chacune : son chiffrage, une argumentation, les co-financements correspondants ;
- Les devis.

1

3

Sur chacune de vos demandes :

Veillez à **bien circonstancier votre argumentaire dans le rapport d'opportunité** (raisons de la demande, bénéfice pour les apprentis, lien avec le(s) référentiel(s), avec l'évolution des pratiques de formation, ...). Ces éléments facilitent l'arbitrage.

Il vous est demandé de remplir des champs « Quantité souhaitée », « Prix unitaire souhaité (TTC) » et « Montant total de la demande ».

Quantité x Prix = Montant total de la demande = Montant du devis retenu.

Si ce n'est pas le cas, veuillez annoter le devis pour signaler si des éléments ne doivent pas être retenus par exemple de façon à faciliter l'instruction et éviter les relances inutiles.

Pour les co-financements : Veillez à préciser pour chaque co-financeur si le financement est « engagé », « sollicité » ou « à solliciter ». N'hésitez pas à inscrire les co-financements même s'ils ne sont pas certains car au moment de l'arbitrage vous aurez peut-être fait votre demande. De plus, cette information permet aux services de la Région de se rapprocher des co-financeurs afin de coordonner les interventions.

Sur les effectifs :

Les effectifs des formations pour lesquelles une subvention est demandée doivent être inscrits dans le fichier « Tableau des effectifs ». Ce fichier est à télécharger sur la page dédiée à la dépose des devis (rubrique « Votre demande »).

! Il est au format .xlsm et **doit être redéposer au format .xls ou .xlsx une fois rempli.** *Pour cela, cliquer sur « Enregistrer sous » et choisissez le format adapté.*

Astuce :

5

4

Si vous avez déjà créé un dossier et que vous souhaitez continuer la saisie, cliquer sur « Suivre mes demandes » sur la page d'accueil du Portail.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le guide de procédure, il est téléchargeable sur le site de la Région avec le reste de l'appel à projets.